

**CONSEIL MUNICIPAL
VILLENEUVE EN PERSEIGNE
PROCES-VERBAL**

DE LA SEANCE DU 29.08.2016

**À 19 heures 30 à la maison des services publics de la
Fresnaye-sur-Chédouet
72 600 Villeneuve-en-Perseigne**

Date de la convocation : 16.08.2016

Membres en exercice : 49

Présents : 26

Pouvoirs : 5

Votants : 31

L'an Deux Mille seize, le 29.08.2016 à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 16.08.2016, se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTET, Maire.

Un additif à l'ordre du jour a été envoyé le 23.08.2016

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	EXCUSE/REPRESENTE	ABSENT
1	Monsieur	ANFRAY Dominique	X		
2	Monsieur	PICHON Jean-Pierre			X
3	Monsieur	LELANEK David			X
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Madame	OLIN Aurore		Excusée	
6	Monsieur	TROTTET André	X		
7	Monsieur	FRADET Claude	X		
8	Monsieur	VIOLET Alain	X		
9	Monsieur	BANKOLE Alain		Pouvoir à A.VIOLET	
10	Madame	PRODHOMME Martine	X		
11	Madame	ANFRAY Liliane	X		
12	Monsieur	ADAM Cyril	X		
13	Madame	PATEL Pascale	X		
14	Madame	CERTAIN Lise		Pouvoir à C.FRADET	
15	Madame	TALVARD Floriane		Excusée	
16	Madame	PRINCE Nathalie		Excusée	
17	Monsieur	TRILLES Jonathan	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	PINTIAUX Gérard		Excusé	
20	Madame	LINQUETTE Martine		Pouvoir à A.BEUNECHE	
21	Monsieur	BEUNECHE Alain	X		
22	Monsieur	PARQUET Jean-Francis	X		
23	Monsieur	MORIN Emmanuel		Excusé	
24	Madame	VALLET Isabelle		Pouvoir à JF.PARQUET	

25	Monsieur	RAGO Michel		Excusé	
26	Monsieur	RICHARD Pascal		Excusé	
27	Monsieur	LAVOINE Thierry	X		
28	Monsieur	LAMBOURG Jean-Claude		Excusé	
29	Madame	RIALLAND Audrey		Excusée	
30	Monsieur	JANVIER Gérard		Excusé	
31	Monsieur	FAVIER Antoine	X		
32	Monsieur	DE GALBERT Bruno		Excusé	
33	Madame	MAYBON Martine		Excusée	
34	Monsieur	MONTHULÉ Xavier	X		
35	Madame	ROSE Christiane	X		
36	Monsieur	TRUCHET Jean-Marc		Excusé	
37	Monsieur	DAVOUST Emmanuel	X		
38	Monsieur	LEGRAND Bernard	X		
39	Monsieur	FIRMESSE Jean-Marie	X		
40	Madame	CANTE Dominique	X		
41	Monsieur	GOMMARD Marthial	X		
42	Monsieur	JEGO Jean-Yves	X		
43	Monsieur	PELÉ Dany		Excusé	
44	Monsieur	LOISON Francis	X		
45	Madame	CHARPENTIER Maryline		Pouvoir à D.CANTE	
46	Monsieur	GAUTIER Régis		Excusé	
47	Monsieur	CAMUS Christian	X		
48	Madame	NOUZILLE Laëtitia	X		
49	Monsieur	MOUSSAY Alain			X

Secrétaire de séance: TRILLES Jonathan

Documents fournis :

- PV de la séance du 25.07.2016
- Convention avec la FDGDON
- Rapport annuel 2015 du service OM
- Bordereau des prix entreprise MARTIN
- Tableau d'analyse des offres pour le marché EU à Roullée
- Lettre du Département relative à la mise en place d'un car à destination d'Alençon
- Lettre du PNR pour la désignation d'un représentant au COPIL Nautra 2000

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Avenant n°3 au marché de service relatif au contrôle des installations du SPANC
- Bordereau de prix complémentaires au marché de travaux « assainissement de chaussées »
- Rapport annuel 2015 Ordures Ménagères et Tri sélectif
- Création d'un groupement de défense contre les organismes nuisibles sur la commune

- Attribution du marché alloti « création du réseau EU et de la station d'épuration sur la commune déléguée de Roullée »
- Dossiers de subvention relatifs au projet d'aménagement du hameau du buisson
- Désignation des représentants au comité de pilotage du site natura 2000 « Haute Vallée de la Sarthe »

2016-141 Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Après remise du procès-verbal à chaque membre du conseil, il y a lieu de procéder à l'adoption de celui-ci.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'entériner les décisions prises à la séance du 25.07.2016.

2016-142 : AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE SERVICE RELATIF AU CONTRÔLE DES INSTALLATIONS DU SPANC

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

Vu la délibération du 28.08.2012 autorisant M. le Maire à signer le marché : missions de contrôle des installations d'assainissement non collectifs avec l'entreprise TOPO ETUDES,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe 2016 de la commune,

Considérant, que la compétence relative au SPANC est transférée au 01.01.2017 à la CUA, et que notre marché de prestations de services arrive à échéance le 07.09.2016, un avenant de prolongation du dit marché serait à souscrire jusqu'au 31.12.2016, et ce afin qu'il n'y ait pas de rupture dans les contrôles à exercer notamment dans le cas des cessions de biens.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de conclure l'avenant n°3 relatif à une prolongation du délai d'exécution jusqu'au 31.12.2016 avec l'entreprise TOPO ETUDES dans le cadre du marché de prestations de service susmentionnée relatif aux missions de contrôle des installations d'assainissement non collectif.
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

2016-143 : BORDEREAU DE PRIX COMPLEMENTAIRES AU MARCHÉ DE TRAVAUX « ASSAINISSEMENT DE CHAUSSEES »

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec l'entreprise SARL MARTIN en application à la délibération du 06.06.2016 relatif à l'approbation du marché d'assainissement de chaussées

Considérant la nécessité d'ajouter des prestations qui n'ont pas été listées dans le marché initial, il convient de prévoir un bordereau de prix complémentaire,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité

- De conclure l'avenant relatif au bordereau de prix complémentaire ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée d'assainissement de chaussées :

Attributaire : entreprise SARL MARTIN adresse « les grosses bourses » 72600 Mamers

Objet : travaux supplémentaires-dépose d'un tuyau annelé D 300 mm au prix unitaire de 38 € HT

Montant du Marché initial : 13 916.40 € TTC

Avenant n°1 : + 200.98

Nouveau montant du marché : 14 117.38 € ttc

- D'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

2016-144 : RAPPORT ANNUEL 2015 ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2015 concernant le prix et la qualité du service « ordures ménagères ».

Après examen du dit rapport, le conseil municipal à l'unanimité décide ;

- De prendre acte du rapport annuel 2015 tel qu'il est présenté et de donner un avis favorable à la gestion du service public ordures ménagères
- Ce rapport est mis à la disposition du public et pourra être consulté dans chaque mairie dans les 15 jours qui suivent sa réception

2016-145 : CREATION D'UN GROUPEMENT DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES SUR LA COMMUNE

Vu l'arrêté préfectoral du 17.02.2016 concernant la lutte contre le ragondin et le rat musqué, Il est présenté une convention avec la fédération départementale de groupements de défense contre les organismes nuisibles de la Sarthe, pour la prise en charge du contrôle et de l'organisation des opérations de lutte collective contre ces deux espèces.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la FDGDON de la Sarthe afin que celle-ci organise le programme de lutte contre les rongeurs sur la commune,

pour un coût de 385.88 € et d'une durée d'un an reconductible.

- De réfléchir sur la possibilité de la mise en place d'un groupement de défense contre les organismes nuisibles, associant élus et particuliers (piégeurs). Pour cela il est demandé de faire remonter les références des personnes intervenant sur chacune des communes déléguées et de réfléchir s'il faut l'étendre aux communes limitrophes : Blèves, les Aulneaux, Louzes, Aillières...

2016-146 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ ALLOTI « CREATION DU RESEAU EU ET DE LA STATION D'EPURATION SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE ROULLEE »

Vu la délibération du 22.06.2015, qui décide de lancer l'opération d'aménagement du réseau collectif des eaux usées sur la commune déléguée de Roullée,

Suite à l'A.A.P.C du 19.07.2016, relatif au marché alloti « Création d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration sur le territoire de la commune déléguée de ROULLEE »

Vu le code des marchés publics, et notamment son article 28,

Après analyse des offres par le maître d'œuvre sur les 2 lots, et validée par les services municipaux, le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir les propositions présentées qui apparaissent comme étant les plus intéressantes pour la commune « économiquement » en fonction des critères d'attribution préalablement déterminés (prix : 60 %, valeur technique : 40%) comme suit :

LOTS	MONTANT HT
1. passation du marché « Lot 1 -Réseau de collecte des eaux usées » avec l'entreprise CHAPRON – 53 600 Sainte Gemmes le Robert + option « réseau sous la route départementale »	223 077.20 € + 28 025 €
2. passation du marché « Lot 2 Station d'épuration » avec l'entreprise MSE – 37 130 Cinq Mars la Pile	174 700 €

Montant total du marché alloti : 425 802.20 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'autoriser M. le Maire à signer les marchés publics mentionnés ci-dessus, relatifs à la Création d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration sur le territoire de la commune déléguée de ROULLEE » pour un montant total TTC de 510 962.64 €.
- Que le montant de la dépense engagée au titre de ce marché est inscrit au budget annexe du service d'assainissement collectif à l'article 2315.

2016-147 DOSSIERS DE SUBVENTION RELATIFS AU PROJET D'AMENAGEMENT DU HAMEAU DU BUISSON

La commune nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne a décidé par délibération du 02.11.2015 de lancer l'opération d'aménagement de la traversée du hameau du buisson sur la commune déléguée de Saint Rigomer-des-Bois

Cette opération consiste à améliorer la sécurité routière sur la RD 311 pour un ralentissement des véhicules et le passage des piétons, en la réalisation d'un dévoiement de la route départementale, d'une allée piétonne et de parkings.

Ce projet répond aux conditions d'éligibilités relatives à l'attribution des aides prévues par la région, au titre du nouveau contrat régional du Pays d'Alençon, ainsi que celles du programme LEADER 2014-2020.

Il est présenté le plan de financement suivant :

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	taux
Maîtrise d'oeuvre	21 430	Maître d'ouvrage : la commune	366 610	87.9 %
Voirie-signalisation	254 650	Conseil Départemental	8 000	1.9 %
Chemins piétons	22 600	NCR Région	27 500	6.6 %
Aménagements paysagers	51 000	Union européenne LEADER 2014-2020	15 000	3.6 %
Aménagement qualitatif des abords de la salle communale	20 450			
Éclairage public	46 980			
TOTAL	417 110 HT	TOTAL	417 110 € HT	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 30 voix Pour et 1 Contre décide :

- De continuer la réflexion sur l'opération relative à l'aménagement routier de la traversée du hameau du buisson sur la commune déléguée de Saint Rigomer-des-Bois
- De valider le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.
- De Solliciter l'aide Régionale dans le cadre du NCR du Pays d'Alençon, au titre de l'action n° 27 : « Aménagement du Hameau du Buisson, porte d'entrée du Massif de Perseigne »
- De Solliciter l'aide du programme LEADER 2014-2020 du Pays d'Alençon, au titre de l'action n° 4 : « Encourager la mobilité durable »
- D'habiliter M. le Maire à signer tous les documents référents aux demandes de subvention et au bon déroulement de la dite opération.

**2016-148 DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE PILOTAGE
NATURA 2000 HAUTE VALLEE DE LA SARTHE**

Un comité de pilotage du site natura 2000 « Haute Vallée de la Sarthe » va se tenir pour élire le président du COPIL ainsi que la collectivité maître d'ouvrage de ladite opération .

Le PNR nous propose de nommer deux membres afin de participer à ce comité.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner au sein du comité de pilotage un représentant titulaire et un suppléant.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués, mais qu'il décide à l'unanimité que la désignation des membres soit adoptée sans l'utilisation du mode du scrutin secret.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

nombre de suffrages exprimés : 31
Majorité absolue : 16

TITULAIRE : ADAM Cyril 31 voix
SUPPLEANT : FAVIER Antoine 31 voix

Ci-dessus les candidats, ayant obtenus la majorité absolue, ont été proclamés représentants :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

De nommer comme représentant au comité de pilotage du site natura 2000 « Haute Vallée de la Sarthe »:

- Titulaire : ADAM Cyril
- SUPPLEANT : FAVIER Antoine

Questions diverses :

La prochaine réunion de Conseil municipal est prévue :



Le 19.09.2016 à 19h30

Réunion de bureau le 12.09.2016 à 18h30

Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 05.09.2016

Le Maire

André TROTRET

